



MAIRIE DE OSSE
25360

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 22 mai 2015 à 20 h 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Membres votants : 11

Ayant donné procuration : 3
Absents excusé : 3
Absent : 0

Membres présents : Mmes Maryna DORNIER - Laurence FONTAINE - MM. Charles PIQUARD – Claude POULOT – Pascal FAIVRE – David ROETHLISBERGER – Franse OSTHENE - Jean-Louis PAUTHIER

Membres excusés : Augustin RAMIREZ MONTES - Franck MORGANTI – Marie TRAENDLIN

Pouvoirs : Augustin RAMIREZ MONTES à Franse OSTHENE – Franck MORGANTI à Claude POULOT – Marie TRAENDLIN à Jean-Louis PAUTHIER

Secrétaire de séance : Maryna DORNIER

Date de convocation : 15 mai 2015

Date d’affichage : 29 mai 2015

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2015
- 2) Rapports d’activités :
- 3) Dossier travaux
- 4) Dossier scolaire : avancement
- 5) Dossier : informations fusion communautés de communes
- 6) Dossier délibérations : demandes de subventions
- 7) Dossier informations et questions diverses

RAPPORT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2015

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute et procède à la lecture de l’ordre du jour.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **24 avril 2015** approuvé à l’unanimité sans observation.

VOTE pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT 2 : rapports d'activité

Le Maire fait état des réunions dans différentes instances.

RAPPORT 3 : dossier travaux : voiries

Le programme pose de trottoirs a été réalisé par l'entreprise KOLLY.

- Des suppléments en cours de travaux ont dû être réalisés
 - Pose de grilles pour l'évacuation d'eau pluviales (2)
 - Changement de certaines bordures : rues de la Source, Bois du Roi, Liberté.
 - Coût des travaux supplémentaires : 6 147 €
 - Montant des travaux : 68 234 € HT soit 81 880,80 € TTC
 - Montant subventionnable des travaux : 62 087,50 € HT à un taux compris entre 25 et 30 %

- Bouchage des trous :
 - Rues du village + chemins de l'Association Foncière. Ces travaux seront réalisés par une entreprise avec l'aide des 2 employés du service technique.
 - Coût : 2 670 € HT soit 3 204 € TTC

- Parking église :
 - Pose de bordures le long du talus de l'église et finition de l'entourage des espaces verts.
 - Enrobé sur toute la surface
 - Récupération des eaux pluviales
 - Devis proposé : 13 210 € HT soit 15 852 € TTC
 - Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable au projet.

Une réflexion est en cours pour éviter les dégradations de l'enrobé dues au stationnement des camions qui pourront toujours stationner derrière l'église sur le parking communal.

- Travaux du cimetière :
 - Rendre accessible l'allée centrale du cimetière pour les personnes à mobilité réduite (obligation par la loi).
 - Pose de pavé granit de chaque côté
 - Revêtement en béton désactivé
 - Un devis est proposé au conseil municipal
 - Une négociation sera effectuée avec l'entreprise
 - Des travaux pourront être réalisés par les employés communaux.

- Cimetière : Création d'un carré militaire
 - En concertation avec le Souvenir Français, un carré sera réservé pour y déposer des tombes de soldats qui ne seraient plus entretenues.
 - Cet endroit se situera à l'entrée du cimetière et un mat avec drapeau sera fourni par le Souvenir Français.
 - Ces travaux seront effectués par les employés du service technique

- Radar pédagogique :
 - Sera installé à l'entrée du village côté Nancray
 - Ces travaux seront réalisés par les employés du service technique
- Plantations de fleurs
 - Les plantations ont été réalisées samedi 23 mai dernier.
 - Merci à tous les bénévoles présents
- Le Maire tient à remercier également un bénévole qui a désherbé la source située rue de la Source.
- Elagage :
 - Les travaux ont été réalisés par une entreprise et les employés techniques ont ramassé les branches.
 - La facture sera payée comme suit :
 - Budget forêt : 1 000 € TTC
 - Budget commune : 3 200 € TTC
 - A noter que les dépenses supportées par la commune pourraient faire l'objet d'une refacturation auprès des particuliers : dispositions de l'article D 161-24 du Code rural qui prévoit que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.
Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- Défense incendie :
 - Le SDIS a demandé la construction d'un regard de 80 sur 80 avec couvercle et d'une plateforme avec accès chemin empierré.
 - L'entreprise KOLLY a réalisé ces travaux pour un montant conforme au devis soit : 1 350 € HT ET 1 620 € TTC.
 - Une manœuvre avec les pompiers validera ces aménagements.

RAPPORT 4 : dossier scolaire

- Le Maire informe les élus de la prochaine rencontre avec les inspecteurs d'académie et le comité de pilotage (maire, adjoints et responsable école).
- D'autre part, il montre des plans d'établissements scolaires opérationnels qui pourraient correspondre au projet sur le secteur :
 - OUHANS
 - AMANCEY
 - Une visite est prévue un samedi matin
 - Répartition des frais de piscine pour l'année 2014-2015 : compte tenu du retrait de la commune de Vauchamps du SIVU des Marronniers, les membres du conseil municipal valident la proposition suivante :
 - 14 € par enfant (soit 1.50 € par transport).

RAPPORT 5 : information fusion communautés de communes

- Les présidents de COM-COM doivent émettre des propositions à M. le Préfet concernant la nouvelle organisation. Dans le cas contraire, M. le Préfet décidera. Le calendrier est établi : 2015-2016-2017
- Information sur la loi NOTRe : projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République :
 - Motion pour la sauvegarde des libertés locales :
 - Une information est donnée aux membres du conseil concernant cette loi :
 - Notre communauté de communes devra atteindre 19 650 habitants
 - Problème de périmètre de compétence
 - Nos communes perdront leur autonomie
 - Dans ces négociations, le maire représente les Maires Ruraux du Doubs. Près de 400 adhérents sur 594 communes.
 - Une motion est présentée aux membres du conseil qui l'adoptent.

RAPPORT 6 : dossier délibérations

- Demandes de subventions :
 - Des demandes de subventions seront déposées au conseil départemental à l'Etat et aux députés ou sénateurs (enveloppe parlementaire : une seule par élu)

RAPPORT 8 : dossier informations et questions diverses

- Taxe d'aménagement :
 - La commune a la possibilité d'exonérer les abris de jardins soumis à déclaration préalable : art 90 loi n° 2013-1278 du 29-12-2013 de finances pour 2014.
- Délibération n° 2015-21 : taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il est proposé au conseil d'exonérer en totalité la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 ;

Vu la délibération du 25 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes ou des EPCI, par les conseils généraux et par le conseil régional de la région d'Ile-de-France.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés en totalité de la taxe d'aménagement.

- Le maire donne le montant des dotations 2015 avec une population retenue à 346 habitants :
 - Montant DGF 2015 : 36 855 €
 - Montant prévu sur le budget : 36 000 €
 - DGF 2014 : 40 238 € soit une perte de 3 625 €

- **Eclairage public :**
 - Une étude est en cours afin de réduire les dépenses d'électricité liées à l'éclairage public. Des ampoules LED seront installées pour se rendre compte de la luminosité.
Des normes très strictes pour l'éclairage public doivent être respectées.
 - Une extension du réseau est formulée (des devis seront demandés)

- **Travaux toiture bâtiment école :**
 - 2 devis sont présentés au conseil. L'entreprise RICHARD est retenue pour la réfection d'une partie de la toiture.
 - Coût : 12 100 € TTC
 - Une étude est lancée pour l'installation de fourneaux à granulés dans les 5 appartements communaux. Des devis sont étudiés par le Conseil. Il manque quelques informations avant la décision.

- **Défibrillateurs :**
 - La commune s'est dotée d'un défibrillateur
 - Une information complète sera distribuée aux habitants.
 - Une séance de formation aura lieu pour les habitants prochainement.

- **Achat d'une armoire forte :**
 - Afin de préserver certains documents administratifs (registres d'état-civil, arrêtés du Maire, délibérations du conseil municipal...), la commune s'équipera d'une armoire forte ignifuge papier.
 - Le conseil municipal valide cet achat.
 - Des devis sont proposés au conseil municipal : la Bureautique des Quais est retenue.

- **Contrat de maintenance :** 2 postes de relevage (assainissement collectif)
 - Celui-ci est confié aux Ets THIEULIN situés à Besançon.
 - Coût de l'intervention : 1 fois par an 700,20 €
 - La société Franche-Comté Assainissement se chargera du curage des deux fosses.

- **Recrutement CAE :**
 - Le conseil municipal confirme la nécessité de l'embauche d'un CAE pour 20 h par semaine. C'est un contrat aidé pris en charge par l'Etat à hauteur de 70 % pour 20 h/semaine.
 - Des candidatures seront étudiées.

- **Exploitation forestière :**
 - La Ligue pour la Protection des Oiseaux remercie le garde forestier concernant l'arrêt de l'exploitation qui a permis non seulement aux Milans royaux de s'installer pour se reproduire, mais aussi à des couples de Buses variables et de Faucons hobereaux, qui sont tous deux protégés aussi.

- **Dossier en cours :**
 - Terrain multisports : recherche de subventions
 - Revêtement d'enrobé sur voiries communales : en attente de réalisation réseaux assainissement et électricité.
 - Isolation phonique de la salle de convivialité
 - Passage de caméra : réseaux rue de la Source (eaux parasites)

- **Le maire rappelle quelques règles à respecter :**
 - Les chiens reconnus dangereux doivent être muselés aux abords de l'école.

 - Travaux extérieurs : tonte, bricolage, jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
 - Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
 - Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Il est interdit de faire brûler les déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage ...) dans votre jardin. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel. Un arrêté préfectoral est disponible en mairie.

- **Prix des copies :**
 - Noir et blanc
 - A4 : 0.20 €
 - A3 : 0.40 €
 - Couleur :
 - A4 : 0.40 €
 - A3 : 0.80 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce vendredi 22 mai 2015 à 23 h 15

La secrétaire de séance,
Maryna DORNIER

Le Maire,
Charles PIQUARD

Feuillet de clôture - Commune de Osse
Séance du 22 mai 2015

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

- Délibération n° 2015-21 : taxe d'aménagement : exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Signatures :

Claude POULOT	Pascal FAIVRE	Maryna DORNIER
Jean-Louis PAUTHIER	Augustin RAMIREZ-MONTES Excusé Pouvoir Franse OSTHENE	David ROETHLISBERGER
Marie TRAENDLIN Excusée / Pouvoir à Jean-Louis PAUTHIER	Franck MORGANTI Excusé / Pouvoir à Claude POULOT	Laurence FONTAINE
Franse OSTHENE		